

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-147
Circulation et stationnement
Place Jacques Garcia

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation Place Jacques Garcia, en raison de travaux de reprise des trottoirs par l'entreprise ID VERDE,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite place Jacques Garcia et par conséquent, rue Eugène Guillaume, du lundi 21 au mardi 22 juillet de 7h00 à 18h.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des Fossés sur cette période.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation seront fournis et mis en place par l'entreprise ID VERDE qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise ID VERDE devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : L'entreprise ID VERDE, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.